



## **POLITIQUE DE BOURSE POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE OU AU DOCTORAT**

### **Préambule**

Devant les coûts importants que les étudiants<sup>1</sup> doivent acquitter pour compléter leur parcours de recherche au doctorat ou à la maîtrise avec mémoire, l'AEENAP souhaite appuyer ces étudiants dans leurs recherches et les aider à compléter leur programme plus rapidement, dans de meilleures conditions.

Dans le cadre de cette politique, l'AEENAP souhaite jeter les bases d'un mode de financement qui pourra être enrichi par les contributions de l'École et de personnes morales intéressées à s'associer au succès d'étudiants chercheurs de l'ENAP. Par cette initiative, l'AEENAP vise à ce que ces étudiants puissent bénéficier d'un soutien financier, pour la progression dans leurs études.

### **1. Principe général**

Les bourses octroyées par l'AEENAP dans le cadre de cette politique sont fondées sur la réussite dans les étapes du programme afin d'appuyer la réussite à l'étape subséquente jusqu'à récompenser le succès final. Elles sont octroyées en fonction de la réussite à une étape cruciale du parcours scolaire sanctionnée officiellement par l'École.

L'AEENAP s'engage à libérer un fond lors de chaque année financière pour l'octroi de bourses et d'aide financière. En cas d'inutilisation de la totalité du fond prévu, il ne pourra pas être reporté à une autre année scolaire. Le Conseil d'administration de l'AEENAP se réserve le droit de modifier ce fond en fonction de la situation financière de l'association.

### **2. Critères d'admissibilité**

- Être membre en règle de l'AEENAP et y avoir toujours versé sa cotisation;
- Pour les étudiants à la maîtrise avec mémoire, avoir reçu l'acceptation de leur projet de mémoire ou l'acceptation de leur mémoire;
- Pour les doctorants, avoir réussi l'examen doctoral, reçu l'acceptation de leur proposition de thèse ou l'acceptation de leur thèse.

La demande doit être déposée par écrit en utilisant le formulaire d'inscription disponible aux bureaux de l'AEENAP ou sur le site internet de l'Association. La demande doit être facilement lisible, rédigée en français et doit être signée. Le formulaire dûment rempli doit être déposé à l'un ou l'autre des bureaux de Québec ou de Montréal, envoyé par la poste, par télécopieur ou par courriel. Le fait de correspondre aux critères de sélection ne garantit pas l'octroi automatique de la bourse. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

---

<sup>1</sup> La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.

### **3. Documents requis**

- Le formulaire de demande de bourse pour étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire ou au doctorat dûment rempli;
- Une preuve de réussite.

### **4. Montant accordé**

Pour les étudiants à la maîtrise avec mémoire le montant accordé est de 200 \$ par étape du programme et pour les étudiants au doctorat le montant accordé est de 300 \$ par étape du programme. Il ne peut être accordé qu'une fois par événement.

La bourse sera remise sous forme de chèque. Le montant de la bourse peut être révisé en tout temps par le conseil d'administration. Le cas échéant, l'AEENAP se doit d'annoncer publiquement ce changement.

### **5. Comité de sélection et étude des dossiers de candidature**

Les dossiers seront évalués par un comité interne du Conseil d'administration de l'AEENAP. Une décision sera rendue dans un délai de 30 jours suivant la date de remise. Les décisions de l'AEENAP concernant les bourses et compensations financières sont définitives.

### **6. Entrée en vigueur de la politique**

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration de l'AEENAP et peut être modifiée par cette même instance sur recommandation d'un membre.

### **7. Faites parvenir votre demande à :**

L'Association étudiante de l'ENAP

#### **Campus de Québec**

555, boul. Charest Est, bureau 4134  
Québec (Québec)  
G1K 9E5  
Tél.: 418-641-3000 poste 6852  
Fax.: 418-641-3043  
[aeenap.quebec@enap.ca](mailto:aeenap.quebec@enap.ca)

#### **Campus de Montréal**

4750, av. Henri-Julien, bureau 4117  
Montréal (Québec)  
H2T 3E5  
Tél.: 514-849-3811  
Fax.: 514-849-3213  
[aeenap@enap.ca](mailto:aeenap@enap.ca)